VISage
Vienne Santé Gérontologie
http://visage.sante-ra.fr

« VISage à découvert »
La lettre mensuelle n° 92 – Juillet 2011

Maladie d'Alzheimer : quel suivi médical pour les aidants ?

La HAS a élaboré des recommandations sur le suivi médical des aidants naturels des patients atteints de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée. Qui sont ces aidants naturels ?

Et pourquoi leur suivi sanitaire est-il important ?

Les termes « aidants naturels », ou « aidants informels », désignent les principaux proches d'une personne dépendante qui lui viennent en aide pour les activités de la vie quotidienne. Dans le cas d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, cette aide est permanente. **Les aidants naturels sont souvent tellement concentrés sur le bien-être du malade qu'ils en oublient progressivement leur propre santé**. Beaucoup sont dans le déni de ce qu'ils ressentent. Ils oublient même les éléments de prévention, comme les vaccins. Leur santé peut se dégrader, mais ils ne s'en aperçoivent pas tant ils sont tournés vers l'autre. Cette situation peut les conduire à un véritable épuisement. Le suivi médical, tel que décrit dans nos recommandations, a pour objectif d'éviter cet épuisement.

Proposer une consultation annuelle spécifique aux aidants naturels d'une personne atteinte de maladie d'Alzheimer, quel que soit leur âge.

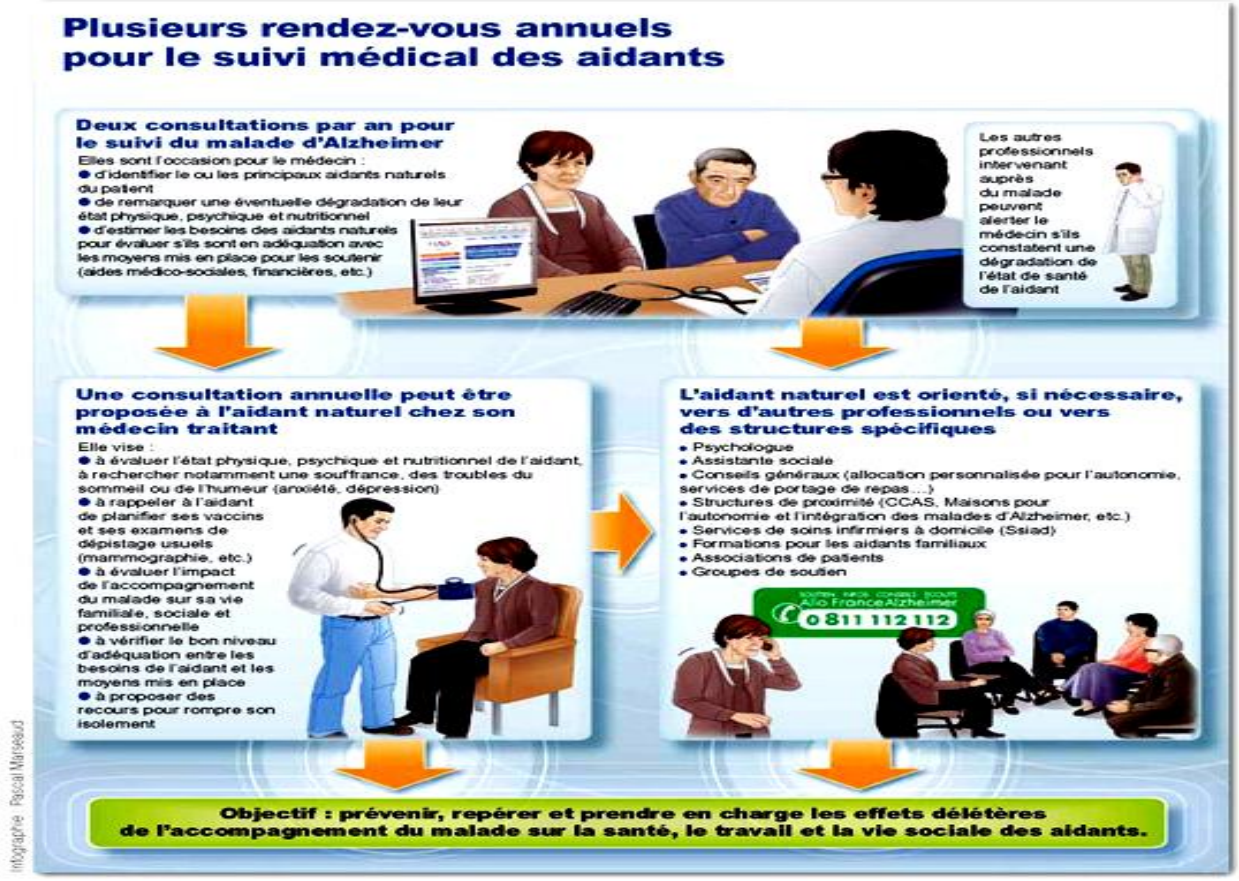

Quelles sont vos principales recommandations concernant le suivi médical des aidants naturels ?

Il est recommandé de proposer à l'aidant naturel, quel que soit son âge, une **consultation annuelle spécifique**, consacrée à son état de santé. Si le médecin généraliste de la personne atteinte de maladie d'Alzheimer n'est pas celui de l'aidant naturel, il peut inciter ce dernier à consulter son propre généraliste. Il formalise alors cette proposition en lui remettant un courrier destiné à son confrère. La consultation annuelle proposée à l'aidant a pour objectifs de **prévenir, de détecter et de prendre en charge les effets délétères sur sa santé que l'accompagnement d'un proche peut induire.**

En quoi consiste la consultation annuelle proposée à l'aidant?

Il est recommandé qu'elle comporte une **évaluation globale de l'état de santé** de l'aidant, ainsi qu'un dépistage des problématiques spécifiques inhérentes à l'accompagnement d'un proche. Il s'agit d'évaluer **l'état nutritionnel de l'aidant et son état psychique**, avec la recherche d'une souffrance, de troubles anxieux et/ou dépressifs et de troubles du sommeil. Une attention particulière sera accordée à l'évaluation du **niveau d'autonomie, physique et psychique, de l'aidant.**

C'est un point fondamental car si l'autonomie de l'aidant est réduite, il ne peut plus aider le patient atteint de maladie d'Alzheimer. C'est aussi l'occasion de vérifier les éléments de prévention, tels que le contrôle du **calendrier vaccinal ou la planification des examens de dépistage usuels (mammographie…), et de s'assurer du bon niveau d'adéquation entre les besoins de l'aidant naturel et du patient** et les moyens mis en place, qu'il s'agisse d'aides médico-sociales ou financières.

Lors de cette visite de suivi, le médecin généraliste peut informer l'aidant sur les divers recours mis à sa disposition pour **l'aider à rompre son isolement** : associations de patients, groupes de soutien ou support téléphonique, formations dédiées aux aidants familiaux, services de soins infirmiers à domicile (Ssiad) ou services de portage de repas proposés par les conseils généraux…

Dr Michel Laurence, *Chef du service des bonnes pratiques professionnelles – HAS*

FOCUS – HAS Actualités & Pratiques-n°25 Janvier 2011

Nous remercions la Haute Autorité de santé de nous avoir autorisés à reproduire ce texte. Il est également consultable sur le site www.has-sante.fr rubrique Toutes nos publications.